



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Vendredi 14 avril 2023 à 19h00**  
**- PROCES VERBAL -**

**Le quatorze avril deux mille vingt-trois**, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Dominique COLLIARD, Maire,

Etaient présents : M. Dominique COLLIARD, M. Daniel COLLOMB, Mme Corinne ANDRIOLLO, M. Jean-Christophe NIEMAZ, Mme Claudine GROS, M. David JUGAND, M. Paul GUILLARD, Mme Sylvie GERMANAZ, M. François DUNAND, M. Olivier BOGNIER, Mme Aurore BRUNOD, M. Jean-Paul BALCELLS, Mme Sylvie MONEY, M. Sylvain JUGAND, M. Daniel AMATI, Mme Anne-Sophie JAY, Mme Mireille RUFFIER-POUPELLOZ, Mme Christelle DUCOGNON, M. Didier ANSELME, Mme Sylvie MARQUES MARTINS, Mme Karine MARGUERETTAZ.

Absents excusés : M. Philippe VERJUS, Mme Danièle REY, M. Guillaume DUQUESNOY, Mme Mandy SPADA, M. Bernard GSELL, Mme Ghislaine MORARD.

Absents :

Pouvoirs : Mme Danièle REY à M. David JUGAND, M. Guillaume DUQUESNOY à Mme Sylvie MONEY, Mme Mandy SPADA à M. François DUNAND, M. Bernard GSELL à Mme Karine MARGUERETTAZ, Mme Ghislaine MORARD à M. Didier ANSELME.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Sophie JAY

Nombre de conseillers :

En exercice : 27      Quorum : 14      Présents : 21      Votants : 26

Date de convocation : 6 avril 2023

---

**Désignation du secrétaire de séance :**

Mme Anne-Sophie JAY est désignée secrétaire de séance, selon le principe de l'ordre alphabétique décidé lors de la séance du conseil municipal du 4 février 2022.

***19h08 - arrivée de M. Daniel AMATI***

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 mars 2023**

Des observations ont été faites par Mme Karine Marguerettaz sur l'état annuel des indemnités des élus municipaux ; M. le Maire confirme avoir annoncé lors de la dernière séance du conseil municipal qu'il serait communiqué ultérieurement aux membres du conseil municipal.

Concernant les astreintes, M. le Maire rappelle qu'il a évoqué l'organisation de l'astreinte déneigement sur Feissons sur Isère et qu'il a informé du projet pour Notre Dame de Briançon après achat d'un tracteur.

M. le Maire rappelle que le procès-verbal de séance ne doit s'en tenir qu'au sens du vote. Celui-ci est donc maintenu en l'état.

Le procès-verbal du 17 mars 2023 est approuvé par 24 voix « pour » et 2 voix « contre » (Mme Karine MARGUERETTAZ et M. Bernard GSELL).

---

**AFFAIRES FINANCIERES**

**DEL-2023-04-001 : Mise à la réforme de biens – Budget principal**

M. Daniel COLLOMB, premier adjoint au Maire en charge des finances, rappelle que l'opération de mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable en cas de

démolition, de destruction ou de mise hors service d'une immobilisation résultant d'un acte volontaire (mise au rebut d'un bien en fin de vie ou devenu obsolète...) ou d'un évènement indépendant de la volonté de l'établissement public (incendie, vol...) dès lors qu'il n'y a ni prix de vente, ni encaissement d'une indemnité d'assurance, autrement dit, sans contrepartie financière.

L'opération de mise à la réforme est une opération d'ordre non budgétaire constatée par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur, qui met parallèlement à jour l'inventaire.

Il est donc proposé au conseil municipal de valider l'ensemble des mises à la réforme, conformément au tableau suivant :

SORTIE D'INVENTAIRE			
N° inventaire	Désignation	Date d'entrée	Valeur initiale
MAT-1996/1-2183-MAIRIE	Pèse lettres électronique	08/03/1996	137,89
MAT-1996/2-2183-MAIRIE	Installation téléphonique mairie	08/03/1996	1222,61
LOGI-1996/10-2183-MAIRIE	Norme ROLMRE / windows	15/11/1996	153,74
LOGI-1996/11-2183-MAIRIE	Logiciel facturation ordures ménagères Magora	15/11/1996	678,7
LOGI-1996/1-2183-MAIRIE	Logiciel opéra SS matériel compta M11-M14	15/11/1996	1961,56
LOGI-1996/12-2183-MAIRIE	Logiciel Scribe windows STD	15/11/1996	657,44
LOGI-1996/2/2183-MAIRIE	Logiciel M49 A - Magister STD + norme RCT	15/11/1996	699,79
LOGI-1996/3-2183-MAIRIE	Logiciel agents/paie windows + liaison	15/11/1996	927,76
LOGI-1996/4-2183-MAIRIE	Logiciel gestion info. gén. STD Magora	15/11/1996	413,51
LOGI-1996/5-2183-MAIRIE	Logiciel gestion administrés Magora	15/11/1996	413,51
LOGI-1996/6-2183-MAIRIE	Logiciel élections windows standard	15/11/1996	424,11
LOGI-1996/7-2183-MAIRIE	Logiciel fiches état-civil SDT Magora	15/11/1996	265,11
LOGI-1996/8-2183-MAIRIE	Logiciel facturation eau, assainiss, Magora	15/11/1996	678,7
LOGI-1996/9-2183-MAIRIE	Norme interbancaire windows	15/11/1996	153,74
LOGI-1998-2183-MAIRIE	Logiciel gestion de l'inventaire	01/02/1998	93,77
LOGI-1999/2-2183-MAIRIE	Logiciel Winzip	23/12/1999	71,65
MAT-2005/2-2183-MAIRIE	Table informatique	27/07/2005	82,77
MAT-2006/1-2183-MAIRIE	Télécopieur	22/06/2006	410,23
MAT.2006/2-2183-MAIRIE	Destructeur documents	22/06/2006	148,3
MAT-2006-2183/2-ECOLE	Ordinateur portable école	22/12/2006	1318,81
MAT-2008-2183-ECOLE	Imprimante laser école	01/10/2008	325
2009-10	DIVERS IMMO	06/10/2009	13032,76
MOB2009/2184-MAIRIE	Fauteuil secrétariat	17/12/2009	169,83
MAT-2010-2183-ECOLE	Vidéoprojecteur école	27/08/2010	680,52
MAT-2011/1-2183-ECOLE	Imprimante Canon école	08/03/2011	180
MAT-2011/2-2183-ECOLE	Ordinateurs école	04/05/2011	3250
MAT-MAIRIE-LEC-2011-003	Numérisation de l'Etat Civil	11/08/2011	6545,47
MAT-2011/4-2183-ECOLE	Ordinateurs école	05/09/2011	2520
MAT-MAIRIE-LEC-2011-005	Vidéoprojecteur mobile	22/09/2011	1715
MAT-ECOLEDOU-2011-02	Multifonction canon école Doucy	17/10/2011	99
MAT-ECOLEDOU-2011-03	PC portable Acer école Doucy	17/11/2011	964
MAT-MAIRIE-DOU-2011-002	Chargeur copies recto verso sur copieur KM1620 mairie Doucy	17/11/2011	825,24
MAT-ECOLEPC-2011-04	Multi fonction Canon école Petit Cœur	17/11/2011	85
MAT-ECOLEPUS-2011-05	Photocopieur Taskalfa école Pussy + contrat maintenance	06/12/2011	2138,45
MAT-ECOLE NDB-2011-06	1 disque dur Verbatim école NDB	27/12/2011	158,9
MAT-MAIRIE-LEC-2011-007	PC accueil mairie La Léchère	27/12/2011	551
MAT-ECOLEPUS-2011-07	PC portable école de Pussy	27/12/2011	547
MAT-2012-2183-ATELIER	Ordinateur portable services	13/01/2012	620
MAT-CANTINEDOU-2013-01	Téléphone sans fil cantine école Doucy	14/01/2012	137,64
MAT-MAIRIE-LEC-2012-001	Sono portable mairie	10/04/2012	1250,15

MAT-SDFNDB-2012-01	Téléphone fil et fax salle des fêtes NDB	24/04/2012	551
MAT-MAIRIE-LEC-2012-003	Onduleur serveur	24/04/2012	360
MAT-MAIRIE-LEC-2012-002	PC bureau Compta recettes	24/04/2012	316
MAT-ECOLEPC-2012-02	PC école Petit Cœur	24/04/2012	401
MAT-ECOLENDB-2012-03	PC école NDB	24/04/2012	544
MAT-MAIRIE-LEC-2012-005	Unité centrale + imprimante + pack office bureau du Maire	21/05/2012	1446
MAT-MAIRIE-LEC-2012-004	Unité centrale + imprimante + pack office 2010 bureau DGS	21/05/2012	1445
MAT-MAIRIE-CEL-2012-001	PC + imprimante + pack office 2010 Mairie Celliers	21/05/2012	1001
MAT-LEC-2012-003	Téléphones fax mairie Pussy et Doucy	22/06/2012	502,32
MAT-2012-2183-ECOLE001	Ordinateur école	22/06/2012	660
MAT-MAIRIE-PC-2012-01	Imprimante multifonctions mairie Petit Cœur	03/08/2012	369
MAT-MAIRIE-LEC-2012-008	2 claviers souris	21/12/2012	52
MAT-2012-2183-MAIRIE001	Copieur mairie Kyocera	21/12/2012	3082,09
MAT-2012-2183-MAIRIE002	Ordinateur mairie HP COMPAQ	24/12/2012	1600
MAT-MAIRIE-LEC-2013-01	1 mobile Nokia	07/01/2013	159
MAT-MS-NDB-2013-01	Installation téléphonique + téléphones + télécopieur Maison des services NDB	12/04/2013	3107,21
2013MATMSNDB015	Equipement informatique maison des services NDB	19/04/2013	11808,05
2013MATNAV01	1 fax Brother mairie de Nâves	01/07/2013	345,65
2013MATMAIRIENAV01	PC mairie Nâves	23/07/2013	748
2013MATMAIRIELECO1	PC accueil mairie La Léchère	30/07/2013	622
2013MATECOLENDDB01	Tablette google Maître E école NDB	01/08/2013	620
2013MATMAIRIELECO2	Fax Brother mairie La Léchère	30/08/2013	334,68
2013MATECOLEDOU01	Vidéoprojecteur école Doucy	10/09/2013	859
2013MATECOLEPC04	Copieur multifonctions école Petit Cœur	13/09/2013	2149,03
2013MATECOLEPC03	Imprimante multi fonction Canon école Petit Cœur	17/09/2013	122
2013MATECOLENDDB02	Imprimante multi fonction Canon école NDB	17/09/2013	105
2013MATECOLEDOU02	Unité centrale Acer école Doucy	17/09/2013	639,68
2013MATMAIRIEDOU01	Imprimante cadastre mairie Doucy	08/10/2013	46
2013MATECOLENDDB04	Ipad Maître E école NDB	17/10/2013	669
MATECOLELEC2013	Ordinateur portable psychologue scolaire	17/10/2013	1445
MATECOLEPUSSY01	Ordinateurs école Pussy	17/10/2013	1151
<b>total</b>			<b>83 968,37</b>

Mme MARGUERETTAZ transmet la question de M. Bernard GSELL : ces biens sont détruits mais est-il possible d'en recycler ?

M. le Maire répond que ce sont des biens que la commune n'a plus et qu'il faut sortir de l'inventaire de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise la réforme des biens listés ci-dessus qui ne figurent plus à l'inventaire physique compte tenu de leur vétusté ou de leur obsolescence et sont mis au rebut
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **DEL-2023-04-002 : Approbation de la politique tarifaire et de la période d'ouverture 2023 de la piscine de Doucy – Délégation de Service Public Vacancéole**

M. Daniel COLLOMB, premier adjoint au Maire en charge des finances, rappelle que le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la politique tarifaire et la période d'ouverture pour la saison 2023 proposée par Vacancéole, le délégataire, pour la piscine de Doucy, dans le cadre de la Délégation de Service Public signée le 7 juin 2021.

Après en avoir délibéré, en l'absence de Mme Sylvie GERMANAZ qui n'a pas pris part au vote, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs pour la saison 2023 comme suit :

Piscine de Doucy	Tarifs 2022 (pour mémoire)	Tarifs 2023	% variation
1 entrée unique adulte	7,00 €	7,60 €	8,57%
1 semaine adulte	25,50 €	27,00 €	5,88%
1 entrée enfant unique 4-12 ans	5,20 €	5,50 €	5,77%
1 semaine enfant 4-12 ans	18,50 €	20,00 €	8,11%
enfant < 4 ans gratuit	0,00 €	0,00 €	0
Carte saison adulte	92,00 €	94,00 €	2,17%
Carte saison enfant 4-12 ans	76,00 €	78,00 €	2,63%
Carte 10 entrées adultes	59,00 €	61,00 €	3,39%
Carte 10 entrées enfant 4-12 ans	45,00 €	47,00 €	4,44%

Tarif réduit : 30 % de remise sur tarif entrée pour les titulaires d'une carte d'invalidité.

- Valide la période d'ouverture proposée du samedi 1<sup>er</sup> juillet au samedi 2 septembre 2023
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

M. Didier ANSELME demande si ces augmentations de tarifs vont suffire à couvrir la hausse des coûts de l'énergie.

M. Daniel COLLOMB répond qu'il n'est pas possible d'augmenter davantage les tarifs car il faut aussi préserver la clientèle et que l'équipement reste déficitaire.

**DEL-2023-04-003 : Travaux de mise en séparatif des eaux usées, renouvellement adduction d'eau potable et enfouissement des réseaux secs à Doucy - Convention constitutive d'un groupement de commandes Commune de la Léchère / Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche / SDES**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la commune porte un projet de travaux de mise en séparatif des eaux usées, renouvellement adduction d'eau potable et enfouissement des réseaux secs à Doucy.

L'enfouissement des réseaux secs (distribution publique d'électricité, éclairage public et télécommunications) sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage du SDES en coordination avec les travaux de réseaux d'eaux usées sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche (CCVA).

L'association des membres de ce groupement dans le cadre d'une opération conjointe de travaux effectués sur des réseaux secs et humides et aménagement de voirie, a pour double objectif, d'une part, de mutualiser les interventions à effectuer sur le domaine public afin de minimiser les nuisances subies par les usagers, et d'autre part, d'optimiser et maîtriser les coûts associés à cette opération.

Les travaux seront réalisés sur l'exercice budgétaire 2023.

Ils seront répartis comme suit en termes de maîtrise d'ouvrage :

- **Travaux à charge de la commune de la Léchère et en paiement direct par le maître d'ouvrage :**
  - Travaux d'Aménagement de voirie
- **Travaux à charge de la CCVA et en paiement direct par le maître d'ouvrage :**
  - Travaux sur le réseau d'eaux usées et d'adduction d'eau potable

- **Travaux à charge du SDES et en paiement direct par le maître d'ouvrage :**
  - Travaux sur Réseau de distribution publique d'électricité (génie civil, réseau principal, branchements).
  - Travaux Génie civil Télécom (réseau principal et branchements), et réseau d'éclairage public (génie civil, câblage et contrôle de réalisation).

Le groupement a pour objet la passation, la signature, la notification et l'exécution de marchés de fourniture, de services et de travaux nécessaires à la réalisation de l'opération pour les besoins propres de ses membres.

La commune de la Léchère est désignée comme coordonnateur du groupement.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal la signature de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation coordonnée des travaux sur les réseaux d'eaux usées, l'enfouissement des réseaux secs et l'aménagement de voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation coordonnée des travaux de mise en séparatif des eaux usées, renouvellement adduction d'eau potable et enfouissement des réseaux secs à Doucy
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **DEL-2023-04-004 : Amélioration du réseau d'éclairage public de la commune de La Léchère – demande de subvention au titre du Fonds Vert**

M. le Maire rappelle au conseil municipal la démarche de réduction des consommations énergétiques de l'éclairage public dans laquelle la commune s'est engagée.

Les travaux consistent à moderniser le réseau d'éclairage public sur le territoire communal, en trois tranches (2023, 2024 & 2025) pour un montant prévisionnel total de 525.000€ HT.

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour la première tranche des travaux, soit 175 000 €, auprès de l'Etat au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert).

Mme Marques demande des précisions sur les montants.

M. le Maire répond que l'investissement se fera sur 525.000€ en 3 tranches dont la 1<sup>ère</sup> de 175.000€. de nouvelles demandes de subventions seront déposées pour les tranches suivantes. Avec ce projet, la commune compte sur des économies d'énergie de l'ordre de 75%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement suivant :

<b>Dépense subventionnable Hors taxes</b>	<b>Financement</b>		
	Fonds Vert	SDES	Autofinancement
175 000 €	100 000 €	10.000€	65.000€
100%	57.14%	5,71%	37.14%

- demande à la préfecture dans le cadre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert 2023) une subvention de 100.000 € pour la réalisation de cette opération,
- sollicite auprès du Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie (SDES) une subvention de 10.000 € pour la réalisation de cette opération,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023,

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **DEL-2023-04-005 : Convention de mise à disposition et conditions de remboursement du fonds d'amorçage entre l'association des communes forestières de Savoie et la commune de la Léchère - parcelle 10 de Pussy**

M. le Maire expose au conseil municipal l'intérêt pour la commune de demander à bénéficier du fonds d'amorçage qui est une avance de trésorerie sans intérêt, sur 9 mois, couvrant les frais de mobilisation des bois entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes. Le bois d'œuvre et le bois énergie sont concernés par cette avance remboursable.

Le but de ce fonds est de :

- Favoriser la maîtrise d'ouvrage communale,
- Favoriser l'entretien des forêts de montagne à rôles multifonctionnels tout en mobilisant du bois,
- Contribuer à l'exploitation en zone à risque et qui sont aujourd'hui non entretenues.

M. Didier ANSELME demande s'il y aura une coupe sur cette seule parcelle cette année.

M. le Maire répond que le fonds d'amorçage, objet de la présente délibération, ne concerne que la parcelle 10 de Pussy mais que d'autres parcelles feront l'objet de coupes en 2023. Il précise qu'un bilan sera fait sur ce fonds d'amorçage pour évaluer son intérêt.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de demander la mise à disposition du fonds d'amorçage pour sa coupe de Pussy parcelle 10 ( $x = 968102$ ,  $Y=6501711$  et un volume de 750 m<sup>3</sup> tige), pour un montant de 41.250 €.
- S'engage :
  - ✓ A respecter les conditions prévues dans la convention qui sera signée entre la commune de la Léchère et l'Association des Communes forestières de Savoie.
  - ✓ A rembourser le fonds d'avance à la perception de la recette de la vente des produits, dans les conditions précisées ci-dessous :
    - le remboursement se fait en une fois,
    - il est exigible dès que la recette qui suit l'achèvement des travaux est supérieure à la dépense réalisée.

La durée de l'avance ne peut néanmoins être supérieure à neuf mois. Au-delà de ce délai, l'avance doit être remboursée immédiatement à l'Association des Communes forestières, quelle que soit la recette perçue par la Commune.

- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires au déblocage du fonds d'amorçage et au remboursement ultérieur de l'avance selon les conditions prévues dans la convention, tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

## FONCIER - URBANISME

### **DEL-2023-04-006 : Cession des droits indivis des parcelles ZO 144, 145, 146, 174, 242 et 243 à Doucy : complément à la délibération du 30 avril 2021**

M. le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 30 avril 2021 approuvant la vente de la parcelle ZO 137 située à Doucy lotissement « La Cochette », d'une surface de 248 m<sup>2</sup> au profit de M. et Mme Nicolas RICHE.

Lors de l'examen des pièces constitutives nécessaires à la rédaction de l'acte de vente, il est apparu que la Commune de La Léchère est détentrice de 30/1.000èmes indivis des parcelles ZO 144, 145, 146, 174, 242 et 243 constituant les espaces verts.

La Commune ne possédant plus d'autre terrain à bâtir au sein de ce lotissement puisque la parcelle ZO 137 était le dernier lot détenu, il convient donc de procéder à la cession des droits indivis des espaces verts au profit de M. et Mme RICHE.

VU l'article L 3211-14 Code général de la propriété des personnes publiques,  
VU l'article L 2241-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,  
Vu les avis des Domaines en date du 11 janvier 2021 et 11 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Rappelle la délibération du 30 avril 2021 approuvant la cession de la parcelle ZO 137 au profit de M. et Mme RICHE pour un montant de 9 920 € HT auquel s'ajoute le montant de la TVA au taux en vigueur, soit 11 904 € TTC,
- Approuve la cession des droits indivis des parcelles ZO 144, 145, 146, 174, 242 et 243 pour 30/1.000èmes au profit de M. et Mme RICHE,
- Fixe le prix de vente des droits indivis à 80 € HT, soit 96 € TTC selon l'estimation des Domaines,
- Dit que le nouveau prix de vente total sera donc de 10 000 € HT auquel s'ajoute le montant de la TVA au taux en vigueur, soit 12 000 € TTC, comprenant les droits indivis et la parcelle ZO 137,
- Rappelle que les frais d'acte seront à la charge des acquéreurs,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'acte ainsi que toute pièce afférente à ce dossier et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ART. L 2122-22 DU CGCT)**

M. le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les décisions prises dans le cadre de la délégation d'attributions du conseil municipal au Maire :

Type de document	Date	Objet
Décision du maire n°2023-016	08/03/2023	Annulation contrat de location local n°1 maison médicale copropriété Les Feuilletts à La Léchère
Décision du maire n°2023-017	13/03/2023	Résiliation bail de location professionnel pour un local de 15.23 m <sup>2</sup> copropriété Les Feuilletts à La Léchère

**INFORMATIONS - COMMUNICATIONS DU MAIRE**

M. le Maire :

- porte à la connaissance du conseil municipal l'état annuel des indemnités des élus municipaux 2022.
- Informe du départ du technicien Bâtiment. La commune va relancer une candidature et réfléchir à l'organisation.  
En réponse à la question de M. Didier ANSELME, il est répondu qu'il est possible de recruter des jeunes en apprentissage.  
M. le Maire précise que les saisonniers d'été ont été recrutés avec un seul nouvel agent sur les 8 postes.
- Précise que le groupe de travail sur le règlement intérieur s'est réuni pour sa 1<sup>ère</sup> séance. Elle a permis de cadrer le fonctionnement du groupe et d'évoquer les articles réglementaires (droits et obligations des fonctionnaires, procédure disciplinaire...). La prochaine séance sera consacrée au temps de travail.
- Dit que les travaux ont commencé sur les réseaux de la rue des Acacias. Ils ont pris un peu de retard. Les travaux sur le réseau d'eau potable avaient été évoqués au début des discussions avec la CCVA ; finalement, une enveloppe financière supplémentaire permet de les engager, ce qui est une très bonne chose.
- Evoque les projets liés à la revitalisation de la station thermale. Les travaux dont la mise aux normes, de l'ordre de 140.000€ HT, vont commencer sur l'établissement des Lauzières. Pour le Bleu Thé, les travaux sont moins importants ; l'acte d'achat sera signé le 10 mai et une candidate a été retenue.
- Rappelle les rencontres avec les habitants de la commune prévues dans chaque commune déléguée entre le 15 et le 24 avril 2023.

## QUESTIONS DIVERSES

### Jean Paul BALCELLS

- Informe avoir été contacté par M. Jean-Marc Jugand qui souhaite faire don d'un matériel d'unité de production électrique avec roue et turbine, pour qu'il soit mis en valeur. Il s'agit du patrimoine de la vallée. Toutes les idées d'emplacement sont les bienvenues : parc thermal, ...
- Dit que l'ancienne maison Ferreira a entrepris des travaux sur son terrain (coupes de bois...) avec un projet de vente de la parcelle pour l'installation d'une entreprise.

### Daniel COLLOMB

- Informe de la tenue du conseil d'administration de la société des Thermes avec une problématique sur le contrat d'électricité.

### Claudine GROS

- Rappelle les réunions suivantes :
  - commission d'urbanisme le 24 avril 2023
  - présentation du projet de PLU de la Léchère aux personnes publiques associées le 2 mai 2023M. le Maire rappelle que toutes les communes vont devoir relancer leur PLU en prenant en compte les lois « Climat et Résilience » et « ZAN » et leurs contraintes.
  - commission Patrimoine le 3 mai 2023
- Rappelle le bilan du SCOT envoyé aux élus avec questionnaire à compléter

### Jean-Christophe NIEMAZ

- Propose son aide pour travailler avec la commission Environnement.

### Karine MARGUERETTAZ

- Informe de l'arrivée de la fibre au Crozat, ce qui est une bonne nouvelle.
  - Alerte sur les lignes téléphoniques mal entretenues et dit que de petits travaux seraient les bienvenus (élagage...).
- M. le Maire confirme que la fibre arrive sur la commune, mais qu'il existe un temps de latence entre cette arrivée et l'éligibilité des lignes. Les habitants doivent donc tester régulièrement cette éligibilité sur le site de leur opérateur.

### Didier ANSELME

- Rappelle que les problèmes d'éclairage vers la gare déjà évoqués ne sont pas réglés. La réparation a été faite mais semble n'avoir pas tenue. M. le Maire dit qu'une relance sera faite.
  - Dit que la plaque de rue n'a toujours pas été posée, ce qui pose problème au facteur. Les services techniques seront relancés.
- Mme Aurore BRUNOD évoque le vol de certaines plaques.

### Olivier BOGNIER

- Informe que certains habitants ne sont pas venus chercher leurs plaques de rue dans les mairies annexes.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 20h30.

**Le Maire de La Léchère**  
**Dominique COLLIARD**



**La Secrétaire de séance**  
**Anne-Sophie JAY**

Approuvé en séance du conseil municipal du 12/05/2023, à l'unanimité